



Paris, le 2 février 2010.

Un CTPC pour ne rien dire !

La direction avait convoqué un comité technique paritaire d'administration centrale (CTPC) ce lundi, avec pour ordre du jour :

- approbation du PV de la précédente réunion – Pour avis (c'est-à-dire avec vote des organisations syndicales OS)
- point sur l'immobilier – Pour information (pas de vote ni d'avis des OS)

Nous avons demandé l'ajout de points divers : la cantine, les primes, la réorganisation de la Dagemo, la délocalisation à Metz, la mutualisation des fonctions support, le bilan de la cellule « parcours professionnel ».

○ **Projet immobilier : rien de neuf**

Avant l'ouverture du CTP, une déclaration intersyndicale a été lue en présence d'une délégation d'agents. Cf. annexe 1. Les revendications sont :

- nous nous **opposons au projet « Farman »**, massivement rejeté par le personnel ;
- quel que soit le scénario retenu, nous demandons à nouveau le **respect des normes ergonomiques AFNOR**, entre autre un minimum de 22m² pour 2 agents, 10m² pour un agent ;
- nous demandons des **informations précises sur les coûts** des différentes prestations engagées depuis le début de la réflexion sur le projet immobilier : étude de « génie des lieux », prestations du cabinet AOS... ;
- nous demandons qu'un bilan soit fait de ces prestations, notamment un **bilan de l'utilisation des résultats des « panels d'agents »**.

La direction a fait un point d'information sur Farman, qui reste « l'hypothèse de référence ». Les négociations avec Bouygues sur le site Farman sont toujours en cours. L'administration a finalement un peu augmenté les surfaces requises (ce qui n'empêche qu'il y aurait des bureaux de 14m² pour deux ! cf. document de la direction page 6).

La Dagemo a présenté un diaporama comparant le réaménagement de la Drees à Montparnasse, l'hypothèse d'un resserrement en restant à Mirabeau et le déménagement à Farman. Bien sûr, le scénario Farman a été présenté comme le meilleur. (Le document correspondant à ce diaporama a été envoyé à tous les agents.)

En cas de signature à Farman, le calendrier prévisionnel serait :

- dès la signature, une remise du macro zoning (en gros, quelle direction s'installe où ?) ;
- mi-avril, décision du micro zoning (aménagement détaillé) et remise à Bouygues début mai ;
- déménagement début février 2011.

Suite à cette présentation, le directeur de la Dagemo, M. Allaire, a sollicité nos questions sur les informations données. Grand silence dans la salle pendant quelques minutes. Vu l'absence de document préparatoire et le fait que leur avis ne soit pas demandé, les organisations syndicales ont gardé le silence.

Nous avons ensuite demandé la tenue d'un comité Hygiène et sécurité central (CHS) avec des experts, ainsi que l'organisation d'une visite du site par les membres du CHS, accompagnés de la médecine de prévention. Nous avons aussi demandé la tenue d'un CTPC avant signature du bail à Farman avec un vote cette fois, et non plus « pour information ».

○ **Réorganisation de la Dagemo : zéro info**

M. Allaire réunira l'encadrement le 2 février pour donner de l'information sur ce point. Il souhaite « procéder à des ajustements techniques », qui devraient se faire au printemps.

○ **Délocalisation à Metz : rien de concret**

A notre demande d'information sur l'avancement du projet de délocalisation d'une partie de la Dares à Metz, M Magnier a répondu :

La mission en charge de la définition précise des postes concernés (à laquelle participe M. Allaire) n'a pas rendu son rapport, initialement prévu pour début décembre.

Lorsqu'elle l'aura rendu, la direction s'occupera de la suite, c'est-à-dire de la structure de suivi des agents concernés promise depuis longtemps. A ce jour, seul Dominique Chantry, chargé de mission auprès de M. Allaire, a été désigné « interface avec les agents » et les structures gestionnaires.

○ **Regroupements des fonctions support : on en reparlera**

La Dagemo avait commandé un audit (auprès d'un cabinet privé naturellement) sur la mutualisation des fonctions support (centre de documentation, assistance informatique, etc...). Nous avons demandé à avoir connaissance des résultats de cet audit. Comme il vient juste d'être remis, M. Allaire ne pouvait rien dire. Il n'a cependant pas manqué de relayer la propagande gouvernementale sur la nécessité de supprimer des postes, de faire mieux avec moins, de supprimer des postes sans baisser la qualité.

Sans connaître le contenu du rapport d'audit, on peut craindre ses conclusions : même le Dagemo admet que le cabinet a pu aller plus loin que ce qui était préconisé dans le cahier des charges, en proposant la suppression de plus de postes que ne le demande la direction (15 postes théoriquement).

○ **Bilan de la cellule « parcours professionnel » : pour plus tard**

Nous avons réitéré la demande faite lors du précédent CTP d'un bilan de la cellule « parcours professionnel ». Aucun bilan n'est disponible à ce jour. Il a seulement été précisé que cette cellule initialement dédiée à la gestion des agents de catégorie A travaille maintenant autour de la mise en place de DIRECCTE. Un bilan sera fait plus tard.

○ **Cantine : ah, là, une réponse concrète...**

Nous avons demandé à la Dagemo d'intervenir auprès de la société gérant le restaurant administratif pour une amélioration de la qualité, une baisse des tarifs et un affichage clair des prix. Cf. lettre en annexe 2.

L'administration est déjà intervenue auprès du prestataire : un 2^e chef cuisinier a été affecté il y a quelques jours, des efforts sur la qualité de la viande, sur les produits bio... vont être faits : la qualité devrait s'améliorer. Pour les prix exorbitant de certains plats

(notamment les fruits) rien n'a été fait. Rien n'est dit non plus sur les nouvelles augmentations que cette amélioration pourrait engendrer. A suivre.

○ **Primes : c'est comme ça, quoi qu'on en pense**

Nous avons fait la déclaration intersyndicale suivante :

« Les organisations syndicales dénoncent le système des primes mis en place au ministère du travail.

Concernant le reliquat de gestion et le reliquat de service, les organisations syndicales tiennent à rappeler que les primes font partie intégrante du salaire.

Le reliquat de service a été versé de manière différenciée en montant et en nombre d'agents. Selon la direction 40, 50, 60% des agents en ont été exclus.

Les organisations syndicales s'insurgent contre le système mis en place qui tend à l'individualisation au détriment du collectif et de la justice et à instituer un salaire au mérite.

Les organisations syndicales dénoncent un système qui fragilise de plus en plus les agents et une méthode arbitraire de répartition qui accentue la frustration et la souffrance au travail.

Pour conclure, nous reprenons à notre compte les propos de Monsieur COMBEXELLE lors de ses vœux, je cite : «la DGT donne des leçons à la terre entière en matière notamment de stress et de risques psycho sociaux, il ne peut exister de décalage entre le discours externe et la pratique interne ».

Nous attendons donc des mesures nouvelles fondées sur la reconnaissance du travail de l'ensemble des agents. »

Là encore M. Allaire s'est fait le relais de la communication gouvernementale sur le salaire au mérite : c'est ce qui va être appliqué partout avec la mise en place de la Prime Fonction Résultats (PFR). A terme, chaque poste de fonctionnaire sera coté, c'est-à-dire affecté d'un niveau de prime précis (la partie Fonction), et une autre partie de la prime sera fonction des résultats.

Un Comité Technique Paritaire Ministériel Commun (commun aux deux secteurs Travail et Solidarité) doit être convoqué le 18 février prochain sur le sujet de la PFR. Un groupe de travail préalable à ce CTPM C se tiendra le 9 février à la DRH.

A la question posée par l'un des représentants du personnel sur le fait qu'à la Dagemo, seulement 12% des catégories C ont eu un reliquat de gestion (aucun n'a eu la somme de 1200€, contrairement aux catégories A), 18% des B et 69 % des A ont bénéficié du reliquat, aucune explication de M. Allaire.

ANNEXE 1

Déclaration intersyndicale au CTPC du 1^{er} février 2010 sur le projet immobilier

Dans la déclaration à la CLC commune du 18 décembre dernier sur le projet immobilier, nous avons demandé que le projet de déménagement sur le site Farman soit abandonné. Nous dénonçons une gestion purement comptable de notre ministère au mépris des personnels, de leurs conditions de travail et de leurs missions.

Nous continuons de dénoncer ce projet, rejeté massivement par le personnel. Non seulement le choix de ce site allonge le temps de trajet d'une très grande partie du personnel, mais il est de plus profondément injuste, aggravant plus encore les conditions de trajet des personnels de catégorie C et B. Nous vous remettrons les résultats de l'étude à laquelle nous avons procédé suite à consultation du personnel.

Dans notre déclaration à la CLC commune, nous avons également demandé qu'une information approfondie soit donnée à l'ensemble des agents sur les scénarii en présence.

Suite à cette demande, nous avons bien reçu le message adressé aux agents le 12 janvier, dans lequel vous signalez, je cite : « **qu'une étude comparative de différents sites aménagés selon les normes de France Domaine a été engagée. Elle concerne l'implantation de la DREES à Montparnasse, celle de la DSS à Ségur, une simulation de réaménagement de la tour Mirabeau (...), ainsi que l'immeuble Farman.** »

Nous nous réjouissons de cette initiative, qui aurait dû être un préalable à tout projet immobilier, et attendons donc les résultats.

Pour autant, nous sommes sceptiques sur votre réelle volonté de transparence et de dialogue. En effet, le dossier préparatoire à ce CTPC ne contenait qu'une chose : le compte-rendu du précédent CTP ! De plus, cette fois encore, il s'agit d'une réunion d'information de votre part : l'avis des organisations syndicales n'est pas demandé.

Cependant, nous avons décidé avec le personnel, de vous faire part de nos avis avant d'écouter les informations que vous avez à nous transmettre :

- nous nous opposons au projet « Farman », massivement rejeté par le personnel ;
- quel que soit le scénario retenu, nous demandons à nouveau le respect des normes ergonomiques AFNOR, entre autre un minimum de 22m² pour 2 agents, 10m² pour un agent ;
- nous demandons des informations précises sur les coûts des différentes prestations engagées depuis le début de la réflexion sur le projet immobilier : étude de « génie des lieux », prestations du cabinet AOS... ;
- nous demandons qu'un bilan soit fait de ces prestations, notamment un bilan de l'utilisation des résultats des « panels d'agents ».

Paris, le 1^{er} février 2010.

ANNEXE 2

Le 1er février 2010

M. Luc Allaire
DAGEMO

Objet : Mal-bouffe à Mirabeau

Monsieur le Directeur,

Depuis quelque temps, nous sommes confrontés à une dégradation des prestations offertes par le restaurant EUREST.

De plus en plus d'agents se plaignent de la mauvaise qualité des plats, du manque de fraîcheur des fruits et légumes, de la pauvreté du choix, ou du prix de certains aliments.

Pour plus de précision, les plats chauds sont souvent très gras, mal cuits, voire parfois près d'être périmés (poisson avec un début de pourrissement).

Concernant les fromages et desserts, par exemple, nous avons relevé les prix suivants, en fort dépassement par rapport à ceux du marché :

- fruits de saison : 1 orange : 0.44 € ; 1 banane : 0.44€ ; 4 clémentines : 0.91€ ; assiettes de fruits frais : 1.23€.
- yaourts et produits laitiers à l'unité : 1 yaourt nature : 0.28€ ; yaourt taille-fine : 0.63€ ; panier de Yoplait : 1.01€ ; Mamie Nova : 1.01€ ;
- la part de galette : 1.18 € ; 1 mousse au chocolat : 0.91€
- fromages : 1 part de bleu, de chèvre, d'emmental : 0.63€ ; 1 part de reblochon : 0.91€.

Les prix sont par ailleurs quasiment invisibles, car disposés sur le haut des appareils frigorifiques ou soigneusement cachés, pour le présentoir des plats à l'entrée, derrière les photos des plats : ils devraient être indiqués en haut des affichettes plutôt que tout en bas.

Nous avons soulevé oralement ce problème lors d'un CHS, il nous avait été répondu qu'une note serait adressée au gérant de la cantine.

A l'initiative du prestataire de service, un formulaire a été mis à disposition des agents pour recueillir leur avis. A cette occasion, de nombreux agents ont fait connaître leur mécontentement, mais aucun retour n'en a été communiqué.

C'est pourquoi, nous vous demandons, Monsieur le Directeur, d'intervenir afin que les prestations collectives cessent de se dégrader et que les agents bénéficient d'une alimentation saine et de qualité à un prix convenable.

Veuillez agréer nos salutations les meilleures.

M-A. SIFFREDI
CFDT

N. SAYAGH
FO

L. VINCK
CGT

M. LEGER
SNUTEF-FSU

R. CHEVALIER
UNSA